

# Convention de gestion des haies

## Bordant le chemin rural n°30 sur la commune de La Grignonnais

La commune de La Grignonnais souhaite réaliser un chantier d'entretien des haies bordant le chemin rural n°30, dit de l'arrentement, associant la collectivité, les propriétaires et agriculteurs riverains. L'objectif est d'intervenir de manière manuelle, suivant un marquage forestier, pour dégager la végétation, tout en préservant le potentiel de la haie dans le futur. Dans ce cadre, la commune réalise les travaux en lieu et place du propriétaire. La présente convention détermine les conditions d'intervention.

Entre

**La commune, représentée par**

Et

**Le propriétaire :**

Pour la(les) haie(s) bordant la(les) parcelle(s) N° :

- Le propriétaire autorise la commune à réaliser les travaux nécessaires au dégagement de la végétation tout en préservant l'avenir de la haie.
- La commune s'engage à réaliser les travaux suivant un entretien de type forestier réalisé par les agents techniques de la commune. Un marquage pourra être réalisé au préalable en présence du propriétaire, s'il le souhaite.
- La commune s'engage à ne pas dégrader la haie ni autre élément de la parcelle plantée dans le cadre des travaux
- En contrepartie du travail réalisé par la commune, le propriétaire (et le locataire) renonce à ses droits sur le bois coupé et laisse son exploitation entière à la commune.

Fait à ....., le

Le Maire

Le propriétaire

Le locataire